FACTURE N°
FP06176281

ALVEA - T-PSO
ACTIPOLE LES TOURS
46400 ST LAURENT LES TOURS

Alvéa

Une marque de
TotalEnergies
Proxi Sud Ouest

TotalEnergies Proxi Sud Ouest SAS : SAS au capital de 18 531 390 EUR | RCS de AGEN B324 958 198 - APE 4671Z - N° TVA CEE : FR65324958198 | Siège Social : 898 Route de la Teinture - 47200 - MONTPOUILLAN

SD : 86500197160059T

LA POSTE
341759 11467 3149
I23 1/ 1 10

ADRESSE DE LIVRAISON
LA VALETTE
LIEU DIT SCAUMELS
CUVE DIESEL
46100 VIAZAC

ADRESSE DE FACTURATION
GAEC LA VALETTE
LIEU DIT LAROMIGUIERE
MR MALEVILLE ALAIN
46100 VIAZAC

N° CLIENT	DATE
81249249	25/03/2025

POUR NOUS CONTACTER

Tél : 05 65 38 18 96 | entreprises.lim@pso.totalenergies.com

DÉSIGNATION	QUANTITÉ LIVRÉE	P.U TTC	P.U HT		P.U. NET HT	MONTANT HT
P00033 EXCELLIUM PRO	746,00 L				1382,00/1000L	1030,97
P09053 Livraison Inférieure à 1000 L PP	1,00 U				OFFERT	0,00

CONDITIONS DE PAIEMENT	BASE TAXABLE	%TVA	MONTANT TVA		MONTANT TOTAL
LCR 30j nets	1030,97	20 %	206,19	€ HT	1030,97 €
				€ TVA	206,19 €
ÉCHÉANCE 25/04/2025				NET À PAYER ▶	**1 237,16 €**

TotalEnergies

ATTENTION : Les parties reconnaissent que les conditions générales de vente figurant au verso sont applicables à la présente vente. Le vendeur se réserve le droit de fixer à l'acheteur un plafond d'encours et de subordonner la fourniture des produits à la présentation d'une garantie, compte tenu du délai de paiement éventuellement accordé. En cas de paiement par prélèvement SEPA, ce document vaut pré-notification. Toute somme non payée à sa date d'exigibilité entraînera cumulativement :

- L'exigibilité immédiate de toute somme même non échue sans formalité préalable,
- L'application de pénalités de retard égales à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture, sans qu'un rappel soit nécessaire, sur toute somme non payée à son échéance. Si ce taux devenait contraire à la réglementation, le taux applicable serait celui résultant de la réglementation en vigueur.

Dans le cas de relations entre professionnels au sens des textes législatifs applicables, le non-paiement de somme à sa date d'exigibilité entraînera en outre une indemnité forfaitaire de recouvrement d'un montant de 40 euros prévue par l'article D.441-5 du Code du Commerce créé par Décret n°2012- 1115 du 2 octobre 2012 - art. 1.

RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ : Le transfert de la propriété des produits vendus est subordonné au paiement intégral du prix, en principal et accessoires, quels que soient le mode et les conditions de règlement utilisés.

IMPORTANT : Fioul domestique et Gazole Non Routier : Produits à fiscalité spécifique et aux usages réglementés, interdits à tout autres usages non spécialement autorisés (Arrêté ministériel du 29 mai 2015). ATTENTION, produits pétroliers détaxés aux usages réglementés (Arrêté ministériel du 8 juin 1993 modifié), interdits comme carburant ou combustible.

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

Coupon détachable à joindre à votre règlement à l'adresse indiquée ci-dessous

ALVÉA - T-PSO
477 BOULEVARD ALFRED DANEY
BP 47
33028 BORDEAUX CEDEX

N° CLIENT	N° FP06176281
81249249	
DATE	**NET À PAYER**
25/03/2025	**1 237,16**